

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 23: SIA spécial, no 5, 1977

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Centre communal d'instruction de la protection civile, Commune de Lausanne, résultats

1. Présentation générale

Le centre d'instruction est destiné à instruire les cadres subalternes et le personnel de protection civile dans toutes les disciplines. Il permet de donner un enseignement théorique et pratique. Conformément aux prescriptions de l'Office fédéral de la protection civile, il s'agit d'un centre du type A, sans logement.

Il est prévu la construction d'un cantonnement militaire souterrain sur la même parcelle communale. Celle-ci s'effectuera selon les normes du Service des troupes de protection aérienne de Berne (STPA). Son occupation sera d'environ quatre semaines par année par les troupes concernées.

2. Choix du terrain

Le centre projeté n'est pas destiné à l'hébergement des personnes à instruire. Celles-ci ne prendront sur place que le repas de midi et devront pouvoir rentrer chez elles en fin de journée pendant toute la durée du cours, soit environ une semaine.

Il est dès lors essentiel que le centre d'instruction à réaliser soit situé à proximité d'une ligne de transports en commun reliée au centre de la ville.

Bruit des engins (moto-pompe, marteau piqueur, etc.), fumées auxquelles donnent naissance les exercices d'extinction d'incendies, odeurs qui se dégagent des foyers d'incendies factices conduisent à situer les installations annexes du centre d'instruction de protection civile en dehors de l'agglomération et à rechercher un terrain dans un secteur non bâti et non destiné à la construction dans un avenir prévisible.

Les installations annexes du centre d'instruction présentant enfin par nécessité un aspect étrange (ruines factices, etc.) rendent souhaitable leur implantation dans un site dissimulé à la vue, à l'écart des axes de circulation ou de promenades ou des zones de détente.

La parcelle n° 15.545, propriété de la Ville de Lausanne, remplit de manière satisfaisante l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus. Bien que proche de Montheron, le site de La Rama en est nettement séparé par la topographie. Le centre projeté s'inscrira dans une poche à l'écart des trajets usuels des promeneurs. Aucune construction d'habitation ne sera située près des installations projetées. Enfin, une ligne TL a son terminus à proximité.

3. Programme des locaux

Le centre comporte des locaux d'enseignement, une salle de théorie-réfectoire avec ses services, des locaux administratifs et d'accueil, des appartements pour les surveillants, des ateliers et dépôts.

En complément de ces dépôts où seront garés et rangés les engins, le matériel et les matériaux nécessaires à l'instruction pratique, on y trouvera plusieurs places de travail couvertes, ainsi que le parking.

Un terrain d'exercice comportant plusieurs stations doit être aménagé de manière à permettre de simuler des situations telles qu'elles se présenteraient dans la réalité. Ces

stations serviront à enseigner aux participants la façon de manier avec sûreté les engins et outils d'intervention et permettront également aux cadres d'apprendre à reconnaître et à analyser des situations critiques, ainsi qu'à engager les moyens les mieux appropriés.

Le maître de l'ouvrage, en ayant recours au concours de projets pour le choix d'un mandataire, souhaite résoudre le problème que pose l'insertion d'un tel centre dans un site naturel.

Hormis le traitement correct des impératifs de fonctionnement lié à ce programme, le jury attend donc des concurrents la recherche d'une architecture se soumettant au site plutôt qu'elle ne s'y impose. Il y aura lieu en outre de considérer les aménagements extérieurs proposés (mouvement de terre, plantation d'arbres, etc.) comme un des moyens pour rendre les constructions aussi discrètes que possible. Les choix du jury seront dans une large mesure guidés par la qualité de l'intégration au site des propositions.

4. Composition du jury

Président : M. Marx Lévy, conseiller municipal, Lausanne, directeur des travaux.

Vice-président : M. Fonso Boschetti, architecte FAS/SIA, Epalinges.

Membres : MM. Jean Bettens, architecte SIA, Aubone ; Peter von Meiss, architecte FAS/SIA, professeur EPFL, Lausanne ; Bernard Vouga, architecte FAS/SIA, Lausanne ; Benjamin Hennard, chef de l'Office cantonal de la protection civile ; Marcel Regamey, chef de la protection civile pour la Ville de Lausanne ; Jean-Daniel Rossier, chef du bureau technique de la protection civile pour la Ville de Lausanne ; Bernard Meuwly, architecte FAS/SIA, chef du Service des bâtiments de la Ville de Lausanne.

Suppléant : M. Alain Favre, chef de l'Office des cantonnements STPA, Berne.

Experts : MM. Paul Heiniger, chef de section pour les centres d'instruction, Office fédéral de la protection civile ; Roland Hofer, ingénieur civil dipl. EPFL, Lutry.

5. Résultats

On trouvera le classement et la liste des projets proposés à l'achat en page 307.

6. Présentation de quelques projets primés

1^{er} prix : H. Zentner, bureau Bevilacqua, Urech, Zentner, Lausanne (fig. 1).

Appréciation du jury :

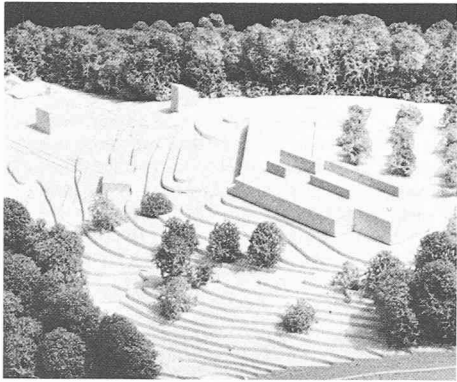
L'implantation du bâtiment dans la partie sud du terrain est bien conçue.

L'orientation et l'articulation des masses atténuent fortement l'effet de barrage visuel.

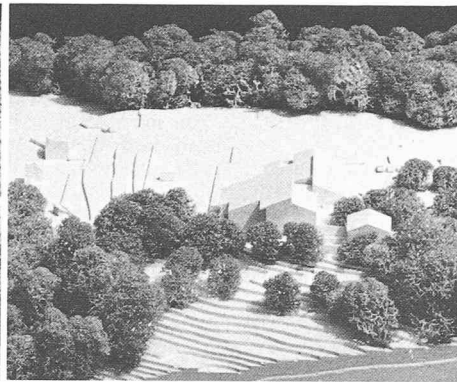
L'accès au centre est situé dans une zone favorable, éloigné du virage, et les circulations générales sont bien étudiées.

Le parti général est conçu avec simplicité et rigueur.

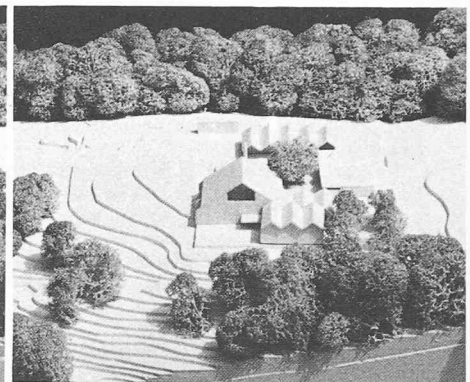
Dans son ensemble, la répartition intérieure est judicieuse et les proportions des locaux sont correctes. Les salles de cours, bien que ne correspondant pas aux dimensions souhaitées par l'Office fédéral de la protection civile, bénéficient d'un bon éclairage bilatéral.



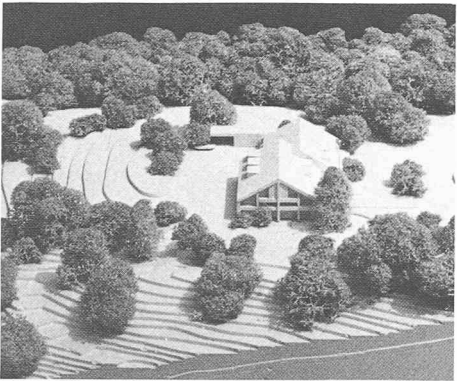
1^{er} prix : Fr. 8000.—. H. Zentner du bureau M. Bevilacqua, J.-D. Urech, H. Zentner.



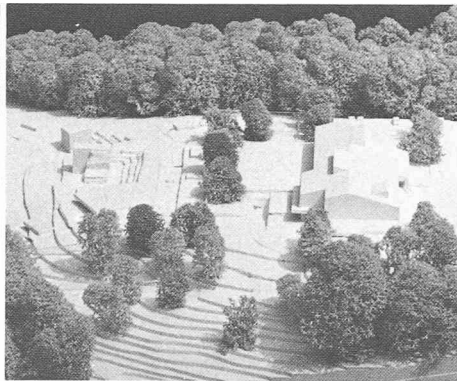
2^e prix : Fr. 7000.—. E. Musy, P. Vallotton, I. Kolecek. Ingénieurs : Perret-Gentil et Rey & C^{ie} SA, Lausanne.



3^e prix : Fr. 6000.—. Glauser & Vuilleumier, Lausanne.



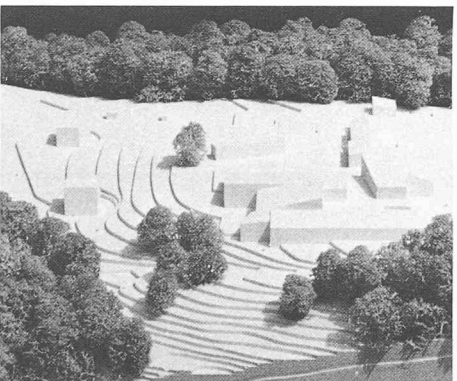
4^e prix : Fr. 5000.—. Hans Schaffner, Fritz Schlup, Lausanne. Collab. : Bernard Matthey. Ingénieur : Roger Cottier, Lausanne.



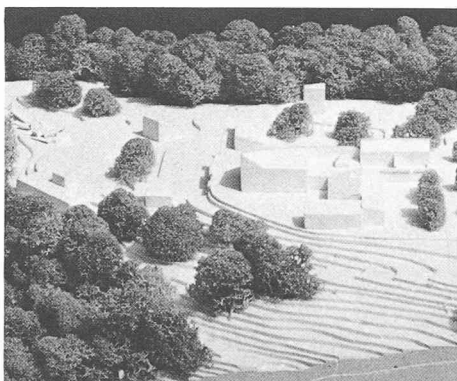
5^e prix : Fr. 4500.—. Bureau M. et J. Maillard, Lausanne. Collab. : G. Tâche. Ingénieurs : Bureau Weber, Crottaz et Jaton, Lausanne.



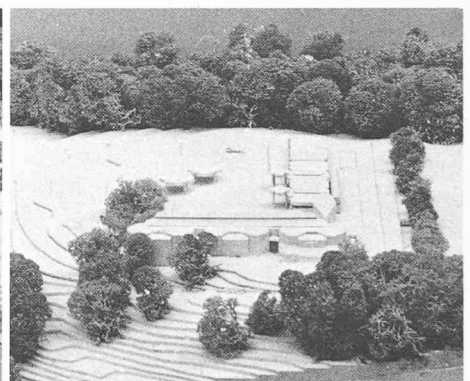
6^e prix : Fr. 3500.—. F. Brugger, Lausanne. Collab. : E. Hauenstein. Ingénieur civil : T. Girard, Lausanne.



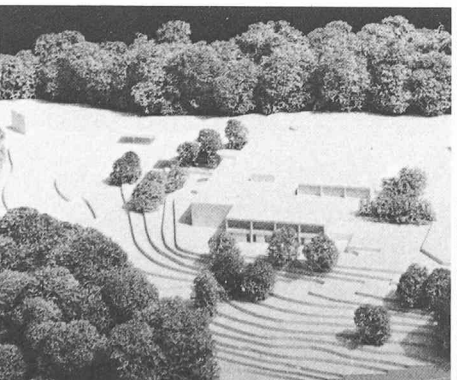
7^e prix : 3000.—. ATAU — Atelier d'architecture et d'urbanisme. Ph. Cornu et G. Fabrizio, Lausanne. Ingénieurs : AIC — Schaer, Weibel. Association d'ingénieurs-conseils, Lausanne.



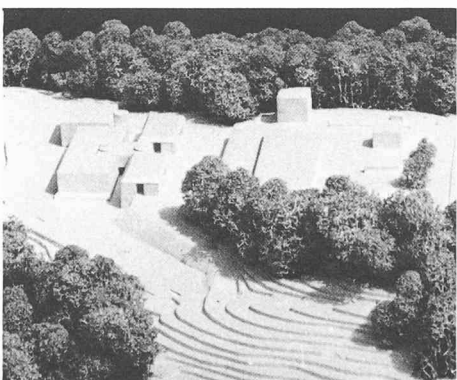
8^e prix : Fr. 2500.—. P. A. Philippin et P. Knezevic, Lausanne. Ingénieur : R. Lévy, Lausanne.



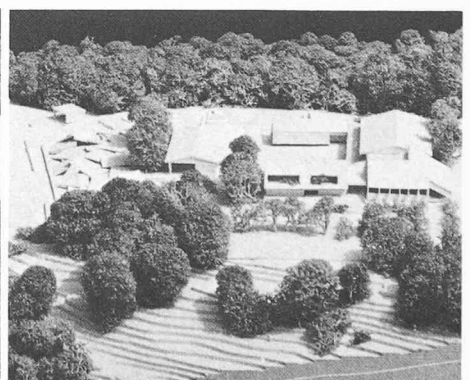
Projet Chiché et Demetriades, éliminé (voir texte).



Le jury décide d'autre part d'acheter les trois projets classés à la suite des projets primés :
Fr. 2400.—. Rodolphe Luscher, Lausanne. Conseillers techniques : Bureau d'ingénieurs Meuwly & Soutter, Lausanne.



Fr. 2350.—. Jean-Pierre Merz, Lausanne. Ingénieur : Jean-Pierre Carroz, Lausanne.



Fr. 2250.—. Patrick Giorgis et François Neyroud, Lausanne. Ing. coll. : ETIC — Etudes techn. et industr. de la constr. (J. M. Yokoyama) Lausanne.

Le jury apprécie la bonne utilisation des espaces résultant de la contrainte des toitures en pente, ainsi que la volonté de l'auteur d'assurer avec des moyens simples des liaisons visuelles entre les étages.

Au niveau semi-enterré, la distribution des locaux est rationnelle et l'articulation entre le bâtiment principal et le STPA est très bien résolue.

Le parti constructif et structurel est cohérent ; par contre, l'expression architecturale des façades, et en particulier le côté nord-est, ne reflètent pas les qualités du plan.

Ce projet, tout en ayant un cube relativement élevé, reste dans des limites économiques acceptables du fait de la bonne utilisation du terrain et de la rigueur de sa conception.

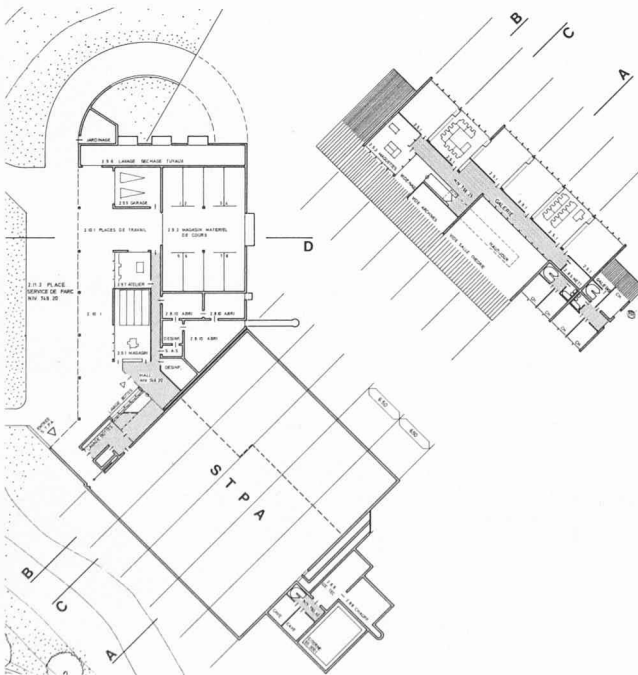
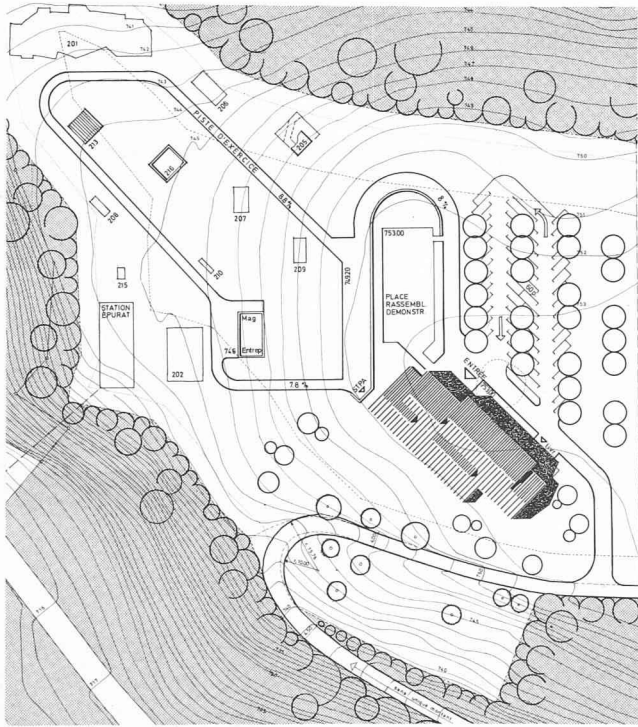
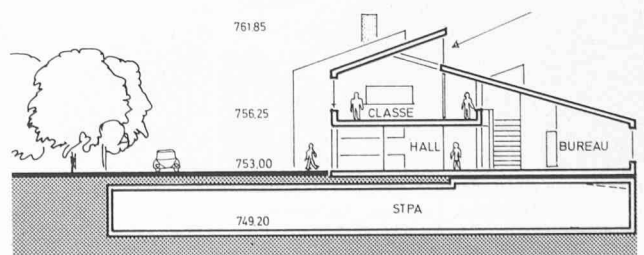
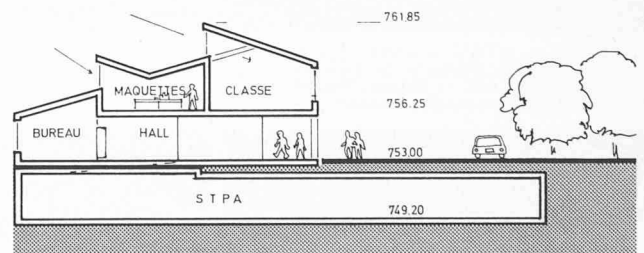
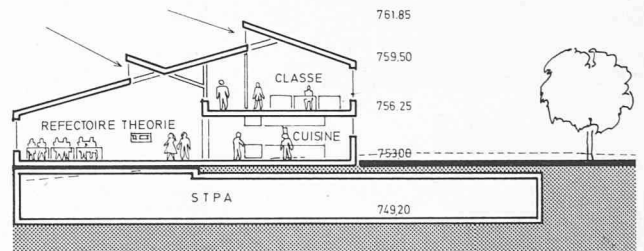
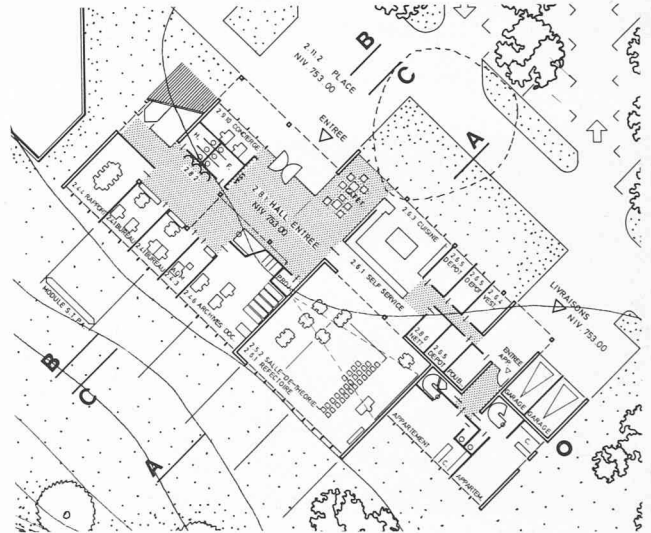


Fig. 1. — Premier prix (H. Zentner).

2^e prix : E. Musy, P. Vallotton, I. Kolecek, Lausanne (fig. 2).

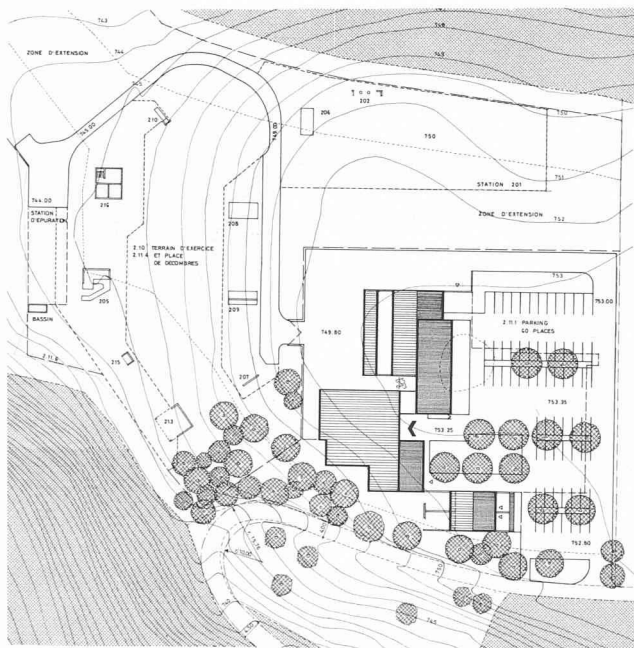
Ce projet se signale par une implantation concentrée dans la partie sud du terrain et habilement inscrite dans la zone boisée de manière à ne pas briser l'unité spatiale. Cette intégration est encore renforcée par l'échelle et la composition harmonieuse des masses qui se caractérisent par une grande cohérence dans la typologie des bâtiments. Ceux-ci sont disposés avec une gradation de hauteurs, les bâtiments les plus bas appuyant les plus hauts. La structure est systématique et l'architecture de toiture à deux pans correspond bien aux fonctions et au cadre du lieu.



Les circulations générales sont bien résolues et les espaces extérieurs créés par les volumes construits sont accueillants. L'organisation des éléments du programme est bonne, mais on regrette l'accès à l'administration par une galerie qui, par ailleurs, crée une ambiance intérieure sympathique. La salle de théorie est bien située mais risque d'être perturbée par la circulation de passage à la galerie.

La place de rassemblement est bien abritée par les bâtiments.

Malgré l'absence de superposition du centre et du STPA, le projet est économique.



3^e prix : Glauser, Vuilleumier, Lausanne (fig. 3).

L'arrivée au centre se fait sur une esplanade qu'on découvre à partir d'un parking situé à l'entrée de la parcelle. Il appert que la conception de répartition des locaux est excellente ; cela est dû au fait que l'auteur du projet a su concentrer les espaces de circulation en évitant la création de corridors.

Il est cependant dommage de constater que les logements sont nettement sous-dimensionnés en plans et en volumes.

Les relations entre les masses créent des espaces extérieurs intéressants et d'une échelle générale modeste et bien adaptée

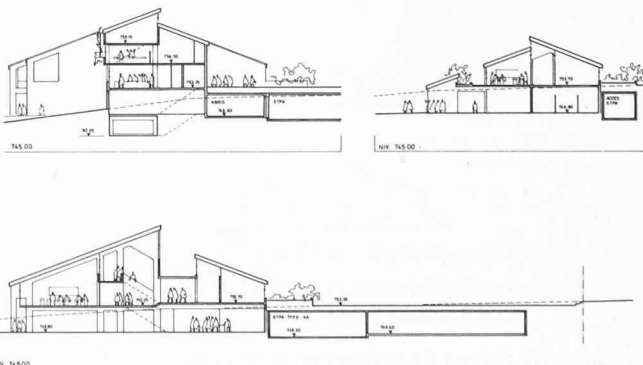
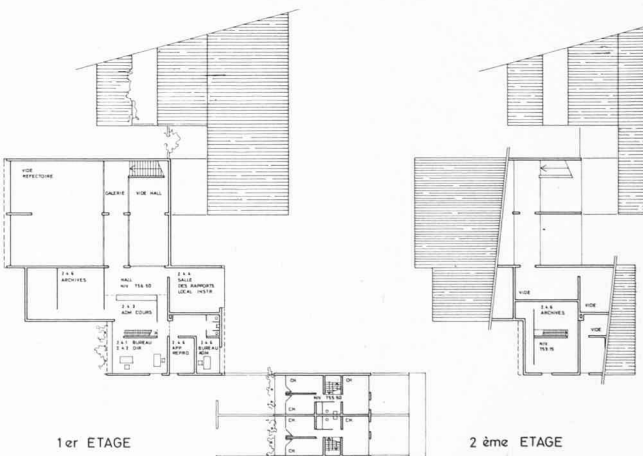
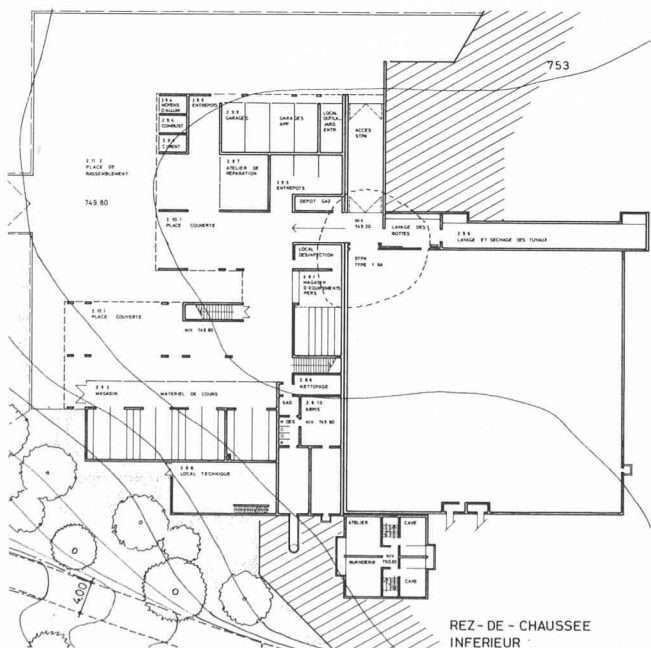
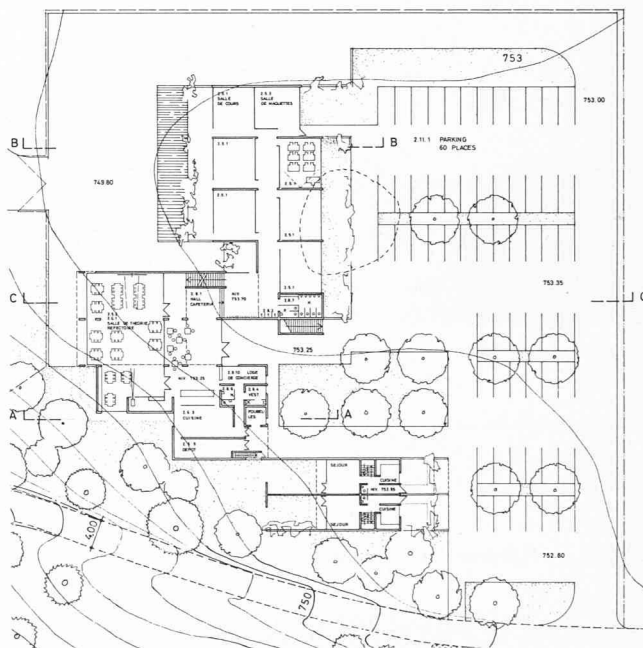


Fig. 2. — Deuxième prix (Musy, Vallotton et Kolecek).

au site. Les formes des toitures ne reflètent que partiellement le caractère des espaces intérieurs.

En ce qui concerne les salles de classe dont les volumes sont faibles, on peut craindre l'effet de serre produit par les vitrages pris dans le pan de la toiture.

Le projet paraît très économique en raison du faible cube et des mouvements de terre peu importants.

4^e prix : Hans Schaffner et Fritz Schlup, Lausanne. Coll. B. Matthey (fig. 4).

5^e prix : M. et J. Maillard, Lausanne. Coll. G. Tâche (fig. 5).

Parmi les projets non primés nous prenons la liberté de présenter le projet de deux jeunes architectes, P. Chiché et D. Demetriades, de Lausanne. Le jury a éliminé ce projet au 3^e tour en ces termes :

Ce projet n'a été ni pénalisé ni favorisé par sa proposition d'utilisation de l'énergie solaire. Dispositions et volumétries plaisantes, mais inadéquates au climat parce que les façades sont trop développées. Les salles de cours placées au-dessus du réfectoire nécessitent des dispositifs structurels importants qui ne figurent pas sur les plans.

Nous pensons que malgré certaines lacunes il présente un intérêt certain. (fig. 6)

Divers

Le professeur Cosandey élu président d'honneur de l'AIPC

Le comité permanent de l'Association internationale des ponts et charpentes, qui groupe 2800 ingénieurs en provenance de plus de 60 pays, a nommé M. Maurice Cosandey, président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, président d'honneur de l'AIPC, en remerciements des services éminents rendus à l'Association pendant sa présidence de 1966 à 1977.

Le professeur Cosandey, président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales dès le 1^{er} août 1978, a été élu à la présidence de l'AIPC en 1966. Au cours des onze années de sa présidence, le professeur Cosandey a servi l'Association et œuvré de façon exemplaire vers les objectifs de l'AIPC. Sous sa présidence, de nouvelles activités ont été mises en place, des commissions de travail nouvelles ont été créées, des colloques annuels ont eu lieu, des publications nouvelles et axées sur les besoins de l'ingénieur praticien ont été éditées. Outre le développement des activités scientifiques et techniques de l'Association, le professeur Cosandey a eu le souci constant d'une organisation efficace de l'Association, lui donnant de nouveaux statuts, la dotant d'un secrétariat appliquant une saine gestion administrative et financière.

Le comité permanent de l'AIPC a nommé M. Bruno Thürlimann, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, président de l'AIPC en remplacement de M. Cosandey.

Bruno Thürlimann, né en 1923, obtint son diplôme d'ingénieur civil à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich en 1946 et son doctorat à Lehigh University, Bethlehem, Pa., USA, en 1951. Il poursuit ses travaux de recherche à Lehigh University et revint en Suisse en 1960 où il devint professeur de statique des constructions à l'EPFZ. A part ses activités d'enseignement, le professeur Thürlimann a effectué de nombreux travaux de recherche sur le comportement des constructions métalliques dans le domaine plastique, sur le comportement à la fatigue de constructions mixtes, sur la résistance à la torsion et au cisaillement d'éléments en béton armé et précontraint, etc.

Le professeur Thürlimann est membre d'importantes associations nationales ou internationales d'ingénieurs telles que AIPC, ASCE¹, ACI², SIA³, DBV⁴.

¹ American Society of Civil Engineers.

² American Concrete Institute.

³ Société suisse des ingénieurs et des architectes.

⁴ Deutscher Beton-Verein.

Congrès

L'importance de la technique spatiale pour l'économie et la science

L'Association suisse pour les techniques spatiales (ASTS) organise les 24 et 25 novembre 1977, à Zurich-Oerlikon, des journées d'information consacrées à ce thème d'actualité. Ces journées ne sont pas réservées aux chercheurs ou aux spécialistes, mais doivent attirer les cadres de tous les secteurs de la vie économique et publique, afin de leur donner un aperçu complet sur l'importance de la technique spatiale pour les entreprises industrielles, les services publics, les banques, la politique et l'économie en général.

Renseignements et inscription : Association suisse pour les techniques spatiales, case postale 2613, 3001 Berne.

Troisième colloque international sur les méthodes de calcul scientifique et technique

Ce colloque se déroulera à Versailles (France) du 5 au 9 décembre 1977. Les thèmes traités seront : les éléments finis, algèbre numérique et méthodes itératives, problèmes non linéaires - bifurcations, mécanique des fluides, météorologie et océanographie, plasma, homogénéisation.

Renseignements et inscription : IRIA, service des relations extérieures, boîte postale 105, F - 78150 Le Chesnay.

Cours de perfectionnement CRB

Le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment organise à l'intention des maîtres d'ouvrages, des architectes, ingénieurs, entrepreneurs, etc., les cours suivants qui auront lieu (en allemand) à Zurich et dans la région zuricoise.

Projekt-Management (3 jours), finance de cours : Fr. 950.— (6-8 décembre 1977).

Ablaufplanung im Bauwesen (2 fois 2 jours), finance de cours : Fr. 700.— (16-17 et 23-24 novembre 1977).

Programme et inscriptions : CRB, Seefeldstrasse 214, 8008 Zurich, tél. 01/55 11 77 (M. Biel).

EPFL

« En matière d'énergie »

Durant les trois premiers mois de l'année 1978 se déroulera à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne un cours post-grade sur l'énergie, organisé par les professeurs responsables du projet d'école « Energie » de l'EPFL. Patronné par le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, ce cours abordera les